

Glanes antillaises dix-huitième série (juin 2024)

Mariage de la fille du commissaire pour le roi aux Indes

LXXXIX/144, 12/05/1691

Pierre Bardin

Le 12 mai 1691, devant M^e Denis Gabriel Lange, contrat de mariage entre

- messire Charles DELAMONT, chevalier, lieutenant pour le roi au gouvernement de Longwy, capitaine d'une compagnie des gentilshommes cadets de Longwy, fils de + messire Robert Delamont, chevalier lieutenant des gardes écossaises du corps du roi et gouverneur pour le roi des ville et château d'Angoulême et du fort de Montmorillon en Dauphiné, et dame Marie Marion ARNAULT. Il demeure à Longwy et a donné procuration le 28 avril à son frère messire Jean DELAMONT, ancien abbé de Notre Dame de La Chastre, demeurant à Paris rue Beauvilliers paroisse Saint Paul.

- damoiselle Marguerite LEFEBURE, fille de feu messire François Lefebure, **commissaire pour Sa Majesté dans les Indes**, et feue dame Antoinette POUSSIN, demeurant à Versailles en la maison de son oncle Philippe Lefebure, conseiller du roi, contrôleur général des bâtiments et jardins de Sa Majesté et de la manufacture de France

Longue liste de parents et amis.

Biens de la future épouse : 15 000 livres (3 000 de nippes, hardes et bijoux et 12 000 en deniers comptant). En communauté le tiers.

NDLR

Nous publions cet acte, bien qu'il s'agisse d'une autre colonie que les Antilles-Guyane, parce qu'il ne semble pas connu.

Le couple aura au moins deux filles :

Charlotte Delamont, décédée à 48 ans le 24/04/1743 abbesse de l'abbaye royale Notre Dame de Verdun (Meuse, 55), inhumée dans l'église.

Marie Anne Marguerite Delamont, décédée à 88 ans le 28/12/1780 paroisse Saint Jean de Longwy (Meurthe et Moselle, 54)

Une sœur de Marguerite, Catherine LEFEBURE, se mariera à Versailles, Notre Dame, le 22/05/1692, avec Nicolas BOURET écuyer sieur des Martrais, magistrat civil et criminel de Mantes (Yvelines, 78). L'oncle Philippe Lefebure et son épouse Andrée Delagarde étaient présents au mariage.

Le 9 avril 1675, acte de tutelle pour Marguerite et Catherine et leur frère Paul, mineurs (AN Y3975B), dont le père et la mère sont décédés.

Claude CARREAU BLANPUY aux eaux de Barèges et son esclave Pancrasse

Renée Courtiade

Le 6 septembre 1761 le notaire Masson-Mounic, de Luz-Saint-Sauveur (3 E 14 art. 32) enregistre une déclaration de M^e Claude CARREAU BLANPUY, de la Trinité en la **Martinique**, actuellement aux eaux de Barèges (Hautes Pyrénées, 65) : « étant infirme

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

depuis longs jours et sans le secours d'une personne à l'effet de veiller à ses intérêts », il a prié M^e André AQUART, négociant de Bordeaux, actuellement à Barèges et qu'il connaît bien, de se charger de l'or et de l'argent qu'il pourrait avoir ainsi que de ses hardes et meubles pour, en cas de mort, rembourser les dettes qu'il pourrait avoir en ce pays (logement, médecin, chirurgien et son séjour et retour de Barèges). M^e Aquart se charge en dépôt de 78 louis d'or valant 24 livres pièce et de 15 livres d'argent blanc en 2 écus de 6 livres pièce et un de 3 livres ainsi que de ses hardes en deux malles. Il remettra à Mr VIGNES, négociant à Bordeaux ce qui restera après toutes les dépenses, gratifications et avantages.

« Et comme le comparant se trouve chargé du **nommé Pancrasse, mulâtre, âgé d'environ 20 ans, esclave à lui appartenant pour lui servir de domestique** » il demande à M^e Aquart d'en faire la remise à Mr Vignes pour que celui-ci suive les intentions portées par les promesses qu'il a faites au greffe de l'amirauté et bourg de la Trinité le 11 avril.

Nota :

Renée Courtiade nous a transmis cet acte notarié envoyé par un membre de l'EGMT. Nos remerciements à tous les deux.

Les registres paroissiaux de Barèges semblant perdus nous ne savons pas si CARREAU BLANPUY est mort peu après cet acte, ce qui est probable. Sur Geneanet il est mentionné que Claude Carreau de Blanpuy (fils de Pierre Carreau et Marie Anne Aubin), mousquetaire du roi, est mort à Sainte Marie, Martinique, le 12 mai 1763 (source, J.C. Clavel) : mais pas d'acte à cette date dans le registre de Sainte Marie. Voir la notice CARREAU GASCHEREAU (issue d'un frère de CARREAU BLANPUY) dans 209 anciennes familles subsistantes de la Martinique, pp.195-199.

POINSOT DU MOUSSET La famille LE GARDEUR de TILLY et de REPENTIGNY du Canada aux Antilles

(GHC 117, juillet-août 1999, p. 2595)
Claude Guibert de La Tour (Liste GHC)

1 Jacques POINSOT,

écuyer, capitaine d'artillerie, contrôleur de la maison de la reine d'Espagne,
bourgeois de Paris

x 21/03/1717 Paris, **Louise-Élisabeth ANCAIGNE**

1.1 Louis-Jacques POINSOT

b 23/02/1720 Paris, Saint Eustache

1.2 Ange-Louis POINSOT DU MOUSSET

capitaine d'infanterie

b 27/07/1725 Paris, Saint Eustache

+ 26/02/1772 Saint-Louis du Sud (arrondissement d'Aquin), Saint Domingue

x 18/03/1762 Beaulieu (Calvados, 14) **Marie Madeleine LE GARDEUR de TILLY**, fille de Louis Marie LE GARDEUR de TILLY et Marie Louise LECOUCVEY
o ca 1728 L'Anse à Veau

+ 15/01/1780 L'Anse à Veau

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

ax (Cm) 22/02/1751 Les Nippes, Daniel LE GARDEUR de REPENTIGNY, fils de Jean Baptiste et Marie Catherine JUCHEREAU de BEAUMARCHAIS
o 15/09/1725 (ou 06/06/1720) Montréal

1.2.1 Anne Louis Balthazar POINSOT DU MOUSSET
o 26/06/1764 Cayes du Fond

1.2.2 Louis Marie Emmanuel POINSOT DU MOUSSET
o 15/07/1766 b 18/05/1768 Saint Louis du Sud
x 16/07/1790 Anse à Veau, Marie Jeanne GAUDIN, fille de François Mathurin et Antoinette Marguerite RULLIER

1.2.3 Ange Marie Louise POINSOT DU MOUSSET ¹
x 13/11/1784 Anse à Veau, Claude Alexis de RONSERAY, fils de Pierre, capitaine d'infanterie, et Élisabeth SIMON capitaine de dragons

1.3 Angélique POINSOT DU MOUSSET

Affranchissements chez les notaires parisiens

Bernadette Rossignol

Le 5 juillet 2022 nous avons signalé à la Liste GHC un article, dans le numéro 47 du journal des Archives nationales, Mémoires d'avenir, intitulé « Des sources pour l'histoire de l'esclavage parmi les actes notariés » en annonçant que nous allions examiner les pistes données (toutes en 1751). Ce n'est que deux ans après que nous avons consulté les minutes citées.

Le 19 août 1751 (CXII/705/A), **Antoine RUOTTE**, négociant et lieutenant d'artillerie, demeurant ordinairement à la **Guadeloupe**, de présent à Paris rue de Seine, faubourg St Germain, paroisse St Sulpice, « étant content des services qui lui ont été rendus depuis plusieurs années par **Louis, créole**, 31 ans, son nègre, actuellement à Paris avec lui, et dans l'espérance qu'il les lui continuera avec le même zèle et fidélité pendant le reste de ses jours », lui accorde « sa pleine et entière liberté, laquelle n'aura cependant pas lieu pendant la vie du sr Ruotte qu'il sera tenu de servir comme il l'a fait jusqu'à présent. » Dès son décès il cessera d'être esclave « sans qu'il ait besoin de l'agrément ni du consentement de ceux qui succéderont aux biens du sieur Ruotte ».

Note : le fils d'Antoine Ruotte, né à Saint François Basse Terre, sera conseiller du roi à St-Domingue et se mariera à Paris le 7 avril 1782 (GHC 90, février 1997, p. 1890).

Le 23 septembre 1751 (V/462), le Sr Joseph PRUNEAU, ci-devant directeur général commandant au **fort de Juda en Guinée**, demeurant à présent à Paris ruelle Pelé, près le pont aux Choux, paroisse Ste Marguerite, « accorde pleine et entière liberté à **Louis MARLET dit Jolicœur, nègre yolof** de la concession du Sénégal, son

¹ Nous la rajoutons. Source : henrene sur Geneanet.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

esclave chrétien tenu sur les fonds de baptême à l'isle de **Gorée** par le Sr Antoine PRUNEAU, conseiller au conseil supérieur du Sénégal, frère du comparant et dame Charlotte SACQUE, habitante en ladite isle de Gorée (...) pour ledit Louis Marlet retourner aux lieux de sa naissance ou se retirer partout ailleurs que bon lui semblera. » Il est désormais « irrévocablement hors de sa puissance » et pourra « jouir des droits affectés aux nègres devenus libres. »

Le 8 avril 1751 (XVII/797), messire **Charles Richard VAUTIER comte de MOYENCOURT** baron de Guerard, Auly, Lumières et autres lieux, demeurant à Paris rue du Rempart, paroisse St Roch, affranchit et met en liberté, pour services à lui rendus, le nommé **Charles** son domestique et esclave, tant dans l'habitation qui lui appartient au quartier du François, **Martinique**, que dans son voyage et séjour en France, « pour user de son affranchissement quand bon lui semblera, soit qu'il suive ledit chevalier comte de Moyencourt et demeure avec lui ou qu'il le quitte ».

Note : voir Y 5206 (GHC 96, septembre 1997, p. 2071) : interdit de gestion de ses biens en 1751 à la demande de sa famille pour « prodigalité et dissipation ». La même année 1751, le 27 mars, il reconnaissait devoir à Charles Dominique Gandini, négociant à Paris, 5 664 livres pour prêt en louis d'argent et monnaie ayant cours pour l'employer à ses besoins et affaires. » Charles Richard retournera fin 1752 à la Martinique où il épousera le 13 octobre 1754 au François sa cousine Marie Anne GAY.

Cet acte d'affranchissement figure dans l'article de *Pierre Bardin* « La population noire dans le Paris du XVIIIème siècle » <http://www.ghcaraibe.org/articles/2015-art20.pdf> avec d'autres affranchissements dont deux font aussi partie des cotes données dans l'article de Mémoire d'avenir et que nous ne reprendrons donc pas :

- le testament de Nicolas de CATON (24/12/1751, XLV/487), confirmation de liberté pour **Alexandre**, son esclave mulâtre né à la **Grenade**.

- l'affranchissement de **Marie Marthe** le 7 novembre 1751 (III/949) par le Sr **Jean LAFARGE**, lieutenant de cavalerie au quartier du **Port Margot** à St Domingue, sur le point d'y repartir, et dame **Élisabeth AMIDIEU DUCLOS** son épouse. La veille 6 novembre Jean Lafarge a donné procuration à Élisabeth AMIDIEU DUCLOS son épouse pour administrer leurs affaires en France, recevoir toute somme envoyée de St Domingue par le constituant ou ses procureurs, faire vendre les marchandises (etc. acte de 4 pages). Il l'autorise à emprunter jusqu'à 20 000 livres et y affecter leurs biens en France et à Port Margot.

Élisabeth AMIDIEU DUCLOS épouse de sieur Jean LAFARGE mourra à Paris 6 mois plus tard, le 13 mai 1752, âgée de 34 ans et sera inhumée le lendemain (paroisse St Merri) en présence de ses fils Jean Baptiste et Louis Joseph Lafarge et de ses amis, messire Simon Giraut, avocat en parlement, commissaire du roi, notaire au Châtelet de Paris, et Jean Baudiné, bourgeois de Paris (état civil reconstitué, acte déposé par M^e Leroy).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

PRÉVOST de SANSAC de TRAVERSAY à Rochefort

Aurore Holmes, Philippe Gautret et Philippe Michel

Sur la Liste GHC, Aurore Holmes signalait que le site « Expressions Plurielles Caraïbes France » (<https://expressionsplurielles.org>) a mis en ligne un compte-rendu du livre de Madeleine du Chatenet (née Prévost de Traversay) sur la vie de Jean-Baptiste Prévost de Sansac de Traversay : « Un Français, ministre de la marine des Tsars » (Préface de Jean Tulard), édition numérique diffusée par la société FeniXX au format ePub (ISBN 9782402177160) le 16 mars 2017.

Philippe Gautret ajoute la photo de 2 plaques au 35 de l'avenue Charles de Gaulle de Rochefort, transmises par Philippe Michel, dont voici la transcription (majuscules respectées) :

Ici vécut

L'Amiral Jean-Baptiste de TRAVERSAY

Héros de la Guerre d'Indépendance Américaine

Ministre de la Marine du Tsar Alexandre 1^{er}

1754-1831

Le Capitaine de Frégate

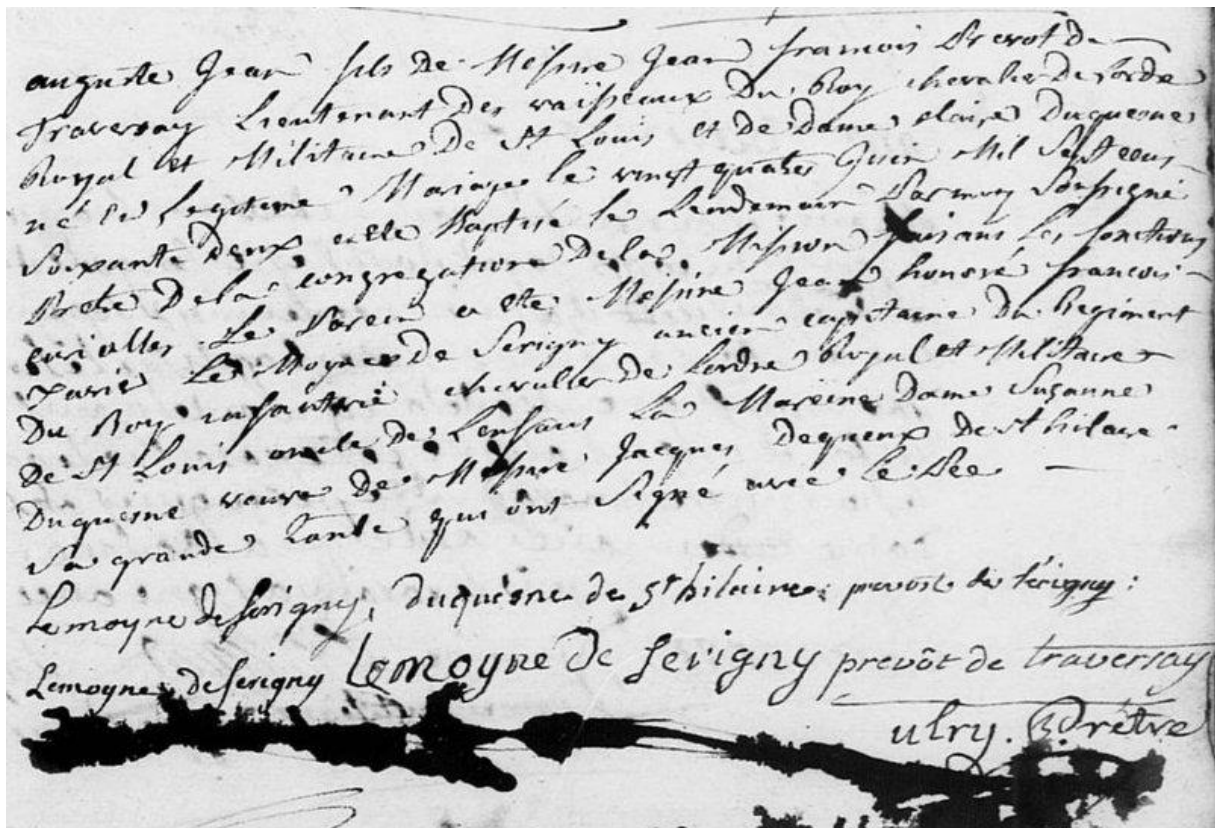
Auguste de TRAVERSAY

Compagnon de La Fayette à bord de L'HERMIONE en 1780

1^{er} Sous-Préfet de La Rochelle

1762-1849

Ils ajoutent des informations sur le second, trouvées sur Internet :



Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Fils de Jean-François Prévost de Traversay, lieutenant de vaisseau, lieutenant général au gouvernement de Saint-Domingue, chevalier de Saint-Louis, et de Claire Duquesne, Auguste-Jean est né à Rochefort, paroisse Saint-Louis, le 24 juin 1762.

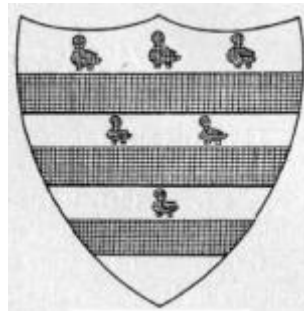
Il fut d'abord officier de marine, capitaine de frégate, et servit en cette qualité, en Amérique, pendant les années 1779 et 1780.

C'est à ses études pour cette profession que sont dus deux livres publiés avec son nom, et qui ne sont guère d'une rédaction soignée de cahiers faits par un homme qui veut se rendre bien compte de ce qu'il vient d'apprendre : *'Astronomie mise à la portée de tout le monde* ; Saint-Maixent, 1792, 162 pages in-8° et pl. - *Éléments de minéralogie selon la méthode de Daubenton* ; La Rochelle, Bouyer frères, imprimeurs, sans date (1800), in-8° de 86 pages.

Il était commissaire des guerres à La Rochelle lorsqu'il y fut nommé sous-préfet, le 24 floréal an VIII (15 mai 1800) : comme tel, il contribua beaucoup au rétablissement de la société d'agriculture et de l'académie, sous le nom de Lycée. Il fut membre de ces deux réunions et en garda le titre jusqu'à sa mort.

Académie des belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle : Membre correspondant (1805 - 1812) ; membre (1812-1816) ; vice-président (1813) ; membre correspondant pour la Martinique après 1816, 1800-1849.

Société d'agriculture de La Rochelle : Membre, 1812 - 1816.



Il laissa La Rochelle en l'an XII, avant que l'académie fût bien installée ; mais, lorsqu'il y revint, en 1812, il prit, jusqu'en avril 1816, où il partit pour La Martinique, une part active à ses séances.

Le 28 juillet 1828, il est nommé secrétaire général de la préfecture du département de la Vienne, poste qu'il conserve jusqu'en mai 1831.

Il avait épousé à Saint-Pierre-le-Fort (Martinique), le 9 janvier 1786, Catherine-Eugénie de Jorna de la Calle, fille de Jean-Charles, ancien capitaine d'infanterie au régiment royal La Marine, et de Catherine-Eugénie Hardy des Ruisseaux, née à Saint-Pierre-le-Fort, le 18 janvier 1769.

De cette union sont nés :

- Henriette-Catherine-Augustine, née le 29 décembre 1787 ; mariée le 12 septembre 1807 avec Amédée-Ferdinand-Honoré-Marie Le Moyne de Sérigny, fils de Henri-Honoré, officier de la marine royale, et de Claire Prévost de Sansac de Traversay, né le 18 octobre 1782 à Rochefort ; ancien élève de Polytechnique (1801 - 1803), chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Il fit une carrière brillante dans le génie maritime et fut de 1830 à 1832 directeur des constructions navales à Rochefort ; membre du conseil de la Charente-Inférieure ; il se remaria à La Coudre

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

le 30 mars 1826 avec Marie-Eugénie Richeteau de Villejames ; il est décédé à Rochefort, le 31 mars 1843 ; Henriette est décédée le 6 septembre 1821 à Tonnay-Boutonne (17) ;

- Jules-Alexandre-Marie, né le 18 septembre 1795 à Saint-Maixent (79) ; marié à Paris le 2 juin 1829 avec Louise-Héloïse-Malvina Le Vassor de Bonne Terre, fille de Ferdinand, écuyer, et de Émilie Dessailles, née à Sainte-Marie - Cap Nord (Martinique) le 4 mars 1806, elle est décédée à Poitiers, le 28 février 1861 ; Jules est décédé à Poitiers, le 26 juin 1840 ;

- Augustin, né le 28 juin 1810 ; marié à Poitiers le 7 mai 1833 avec Clotilde-Catherine-Modeste Coulard de Puyrenard, fille de Charles-Auguste et de Marie-Julie Mallet de Fois, née à Gençay le 20 juin 1813 ; Clotilde est décédée à Exireuil, le 14 octobre 1865 ; Augustin est décédé à Poitiers le 29 novembre 1891.

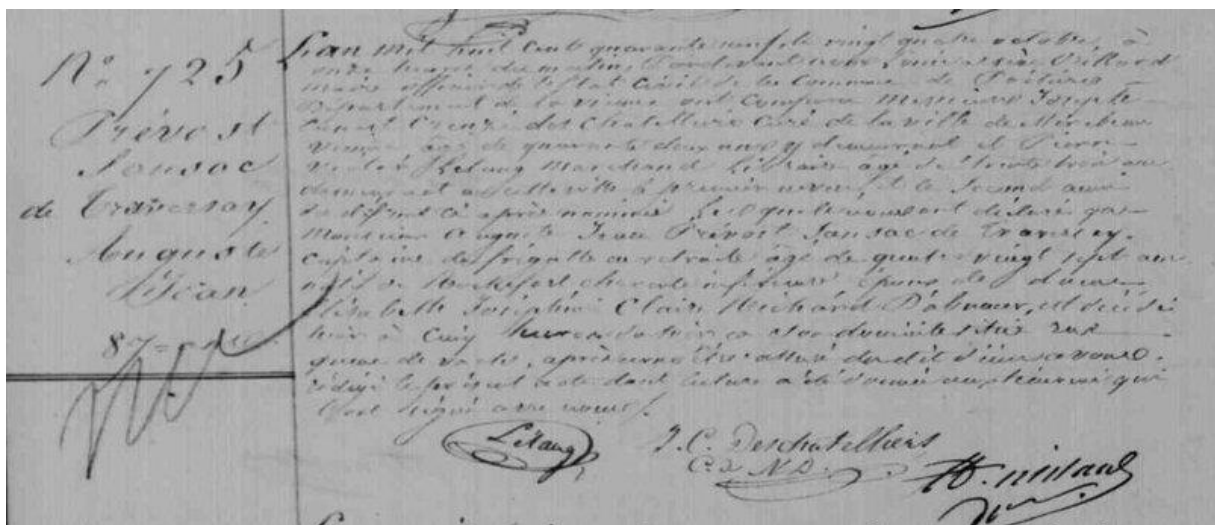
Catherine de Jorna de La Calle est décédée à La Rochelle, le 29 août 1815, à l'âge de 46 ans.

Il se remaria à Poitiers, le 16 août 1826, avec Élisabeth-Joséphine-Claire Richard d'Abnour, fille de Sylvain et de Marie-Gabrielle-Élisabeth Godet de la Frosselière, née à Petite-Rivière de l'Artibonite à Saint-Domingue, le 21 juillet 1785. Elle fut baptisée au même lieu, le 1^{er} mars 1787, en même temps que ses frères et sa sœur : - Paul-Armand-Amable-Frédéric, né le 13 juillet 1780 ; - Sylvain-Paul-Clémentin, né le 9 février 1783 ; - Georges-Étienne-Anne-Marie, fille née le 10 octobre 1786.

Il n'y eut pas d'enfant de cette seconde union.

Élisabeth-Joséphine-Claire Richard d'Abnour est décédée à Poitiers, en son domicile sis rue Queue-de-Vache, le 29 juin 1853.

À son retour en France, il habita Poitiers. Il portait alors le titre de comte de Traversay, chevalier de Saint-Louis. Il est décédé à Poitiers, en son domicile sis rue Queue-de-Vache (aujourd'hui rue Saint-Fortunat), le 23 octobre 1849.



Le testament de Jacques DION, de la Martinique

Serge Radiguet (Liste GHC)

Le 15 avril 1733 (Archives de Paris, DC 6226, numérisé par Geneanet), extrait du testament de Jacques DION, marchand au Fort Royal de la Martinique, reçu en cette ville par M^e Collin le 15/04/1733 et déposé chez M^e Perret à Paris le 24/07/1738 :

Legs de 1 000 livres tournois à son cousin le sieur LAGENIÈRE, prévost de l'Isle de France pour le soin qu'il a pris de ses affaires à Paris.

Legs de 100 livres tournois de rente viagère à son frère le révérent père Pierre DION, prêtre chanoine des RP Prémontrés, curé et prieur de Nantouillet (Seine et Marne, 77), à la charge de célébrer pour lui 12 messes basses annuelles de requiem.

Exécuteur testamentaire son ami Pierre FOURNIER.

Vente d'esclaves dans le notariat de la Rochelle en 1776

Paul Lacoste

Le 6 juillet 1776, chez M^e Guillaume Delavergne, notaire à La Rochelle, vente de 15 esclaves par demoiselle Marie Marthe MICHEL, fille majeure, demeurant au couvent des dames religieuses Ursulines de La Rochelle, paroisse St-Barthélemy, en faveur de monsieur Pierre DUGAS, habitant, demeurant au quartier de l'Artibonite, paroisse St-Jérôme de la Petite Rivière, en l'île et côte de **St-Domingue**.

La demoiselle Michel vend au sieur Dugas, représenté par monsieur Jean Jacques DUGAS de SÉJOUR, son fils, demeurant audit quartier de l'Artibonite et présentement à La Rochelle, logé à l'hôtel du Comte d'Artois, rue du Grosraisin, paroisse Notre-Dame (procuration spéciale devant M^{es} Grandmaison et Gazanhe, notaires à St-Marc, St-Domingue, le 10/05/1776), « la quantité de quinze esclaves des deux sexes et de tous âges dont trois sont encore à la mamelle, appartenant à lad. demoiselle Michel et étant actuellement en la possession dud. sieur Pierre Dugas qui les tient à titre de ferme ».

Les habitants du bourg français de Bayaha en 1707

Philippe Clerc

Dans le registre paroissial du Fort Dauphin, « le 20 janvier 1707 vint M. l'abbé de Monsours pour desservir le premier la paroisse du quartier ainsi que celle du Trou de Jacquesy » Suit la liste de 52 noms « des habitants qui s'y trouvèrent établis ou commençant un établissement au commencement de 1707 ».

Le bourg français de Bayaha (du nom espagnol de la baie) fut déplacé en 1725 avec une citadelle construite en 1730 et fut nommée officiellement Fort-Dauphin en 1731.

NDLR

Voir la Description de (...) Saint-Domingue par Moreau de Saint-Méry, tome 1, p. 127-128. Il nomme le premier curé M. Rio. En 1705-1706, début des registres de Fort Dauphin, le célébrant s'appelle Lepers, de la Compagnie de Jésus. Il devait desservir plusieurs paroisses. Le curé Monsours signe les actes jusqu'au 2 septembre 1708.

La famille JOVASSE (JAUVAS), de Marseille à la Guadeloupe

(GHC 140, septembre 2002, p. 3598-3599)

Sabin Luce

En page 3599 vous vous étonniez du prénom Septima pour la dernière fille, la cinquième trouvée. Il en manquait donc deux.

Voici les deux enfants d'Ignace François JOVASSE que vous n'aviez pas trouvés :

1) Paulina, mulâtresse, son premier enfant qu'Ignace François a eu en 1802 avec son esclave Pauline, matricule 604. Ils étaient nés à une année d'intervalle (1769/1770) et avaient grandi ensemble, lui le fils du maître et elle l'esclave du maître, Claude Ignace (père d'Ignace François). Au décès de ce dernier, le fils était âgé de 10 ans. Sa mère, Marie Madeleine FIDELIN, s'est remariée avec Marc DAUMARES. À la Révolution, le couple DAUMARES est rentré en France métropolitaine, le fils JOVASSE, âgé de 20 ans, pouvant prendre en main l'habitation et les esclaves. À la première abolition, maître et esclaves cohabitaient. Paulina est née en 1802, au rétablissement de l'esclavage, elle n'a pas été reconnue.

Elle a été patentée sous le numéro 346 le 17 avril 1813, à l'âge de 11 ans. Elle a eu son premier enfant en 1822, à 20 ans, avec Hilaire NUMA, esclave de JOVASSE, né également en 1802 au Gosier. Hilaire NUMA, mulâtre, est né esclave en 1802 et a été affranchi le 16 juin 1831 pour son mariage, le 15 novembre 1831. Gèreur à son mariage, en novembre 1831, économiste en janvier 1835, il possédait des esclaves en 1848. Il n'a pu aller déclarer ses enfants qu'à partir de 1833. Les premiers furent déclarés par la mère, Paulina. Tous actes au Gosier :

1) Silvie o 02 d 18/01/1822 (mère libre patentée n° 360 -sic-)

2) Marie Alexine o le 24/07 d 05/08/1823 (mère libre patentée n° 346 le 17/04/1813, demeurant chez M. Jovasse ; même mention pour les déclarations suivantes)

3) Alexis Numa o 25/02 d 01/03/1825

4) Gabriel o 01 d 09/04/1827

5) Marie Adélaïde Laurentine o 14 d 22/11/1829

6) Clémence Paulina o 20 d 29/07/1831

Mariage des parents le 15/11/1831 avec reconnaissance des 6 enfants.

7) Henri o 14 d 21/06/1833 (première déclaration faite par le père)

8) Paul o 14 d 23/02/1835

9) Marie Eline (jumelle) o 01 d 17/09/1837

10) Marie Elina (jumelle) o 01 d 17/09/1837

11) Pauline Eugénie o 03 d 13/04/1839

12) Marie Léone o 03 d 13/09/1841

13) enfant o 27/12/1848 décès déclaré 03/01/1849

Après son premier enfant, **Paulina**, Monsieur JOVASSE a eu 6 enfants légitimes avec son épouse Marie Adélaïde Solitude BIDAUX.

2) Le sixième, que vous n'aviez pas trouvé, est François Léopold né au Gosier, 22 ans (o 1814), habitant au quartier de la Baie Mahault, et décédé à Pointe-à-Pitre le 20/10/1836 chez Paul Richard BIDEAUX, 33 ans, négociant, au 14 rue de Nozières (l'immeuble est encore là). Son acte de décès porte le numéro 240.

Avec ces deux enfants, Paulina et François Léopold, voilà la raison du prénom de Marie Henriette **Septima** (la septième et dernière).

NDLR : Lacune du registre du Gosier 1805-1815.

**Mariage CHANTELOUP x LATOUR SAINTE CROIX
à la Grenade 1784**

Cathy Aquart, transmis par Philippe Clerc (Liste GHC)

Contrat de mariage le 4 août 1784 à la Grenade :

- Sieur Jean Baptiste CHANTELOUP de BOURDIEU, natif de Rugemont, province de Gascogne, actuellement demeurant au Bourg de la Baie de cette Isle, majeur d'âge, de l'agrément par écrit de Joseph CHANTELOUP Sieur de BOURDIEU et Dame Antoinette CASTADÈRE ses père et mère, stipulant pour lui et en son nom.
- Demoiselle Charlotte LATOUR SAINTE CROIX fille de feus Charles LATOUR SAINTE CROIX et Elisabeth FERRÉ son épouse, de leurs vivants habitants en cette Isle, ladite demoiselle étant maîtresse de ses droits et actions mais néanmoins assistée de l'autorisation le Sieur Louis LE COMTE GAUBERT des RAVINIÈRES, tuteur principal.

Témoins, tous de la paroisse Saint-André de la Grenade :

Pour la future épouse :

Louis LE COMTE GAUBERT des RAVINIÈRES et dame Louise FERRÉ son épouse,
sa tante maternelle,

Dame Louise LE COMTE épouse du Sieur HOUC-DUCOING, une parente (HOOKE
était parfois francisé HOUC)

Les Sieurs Louis Charles et Étienne LATOUR SAINTE CROIX, ses frères

Pour le futur époux : Jean Yves de LATOUCHE et Mr PONS, ami

Suivent l'énumération de clauses du contrat puis les signatures des époux et témoins.
Référence : L.S.D. film 1563516 item 9 (Grenada).

NDLR

La famille de l'épouse est de Marie Galante. Voir GHC 3, mars 1999, p. 22 et 25.

Malgré les précisions données, nous ne trouvons pas la famille et l'origine de l'époux.
Pas de commune du nom de « Rugemont » ; deux « Rougemont » mais dans le Doubs
et en Côte d'Or, loin de « la Gascogne ».

En fait les parents sont Joseph CANTELOUP (et non Chanteloup) et Antoinette
CASTARÈDE (et non Castadère) dont les bans de mariage ont été publiés le 21 avril
1755 à Fleurance dans le Gers, qui est bien en Gascogne. Joseph Canteloup est du
lieu de Réjaumont (et non Rougemont), limitrophe de Fleurance, au sud-ouest,
où a lieu le mariage le lendemain 22 avril. Joseph Canteloup, bourgeois de Réjaumont,
est fils de + Jean et Blaise DUTAUT. Antoinette Castarède (elle signe Toinette
Castadere) est fille de Jean Baptiste et Jeanne THORE, de Fleurance. Elle décèdera
à Fleurance, veuve, le 5 janvier 1812 âgée de 74 ans (relevés collaboratifs sur
Geneanet).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Documents sur les premières générations et généalogie de la famille PINEL

GHC 177, janvier 2005, p. 4402
Charlotte Vangout (Liste GHC)

Le hasard m'a permis de retrouver au Petit Bourg, le 18 avril 1717, l'inhumation dans l'église de « Delle Elizabeth PINEL, femme du sieur Nicolas NEAU fils », dont le décès était donné approximativement : avant 1718.

En mémoire d'un ami d'enfance

Eugène Bruneau-Latouche

Quelques pensées en souvenir de mon ami d'enfance **Eric EDWARDS**, de deux ans plus âgé, qui quitta la Martinique vers 1955. Il demeurait à environ 120 m de notre maison avec sa mère, Jeanne, et ses deux frères (Patrick et Harold), dans une maison située rue Victor Hugo, en vis-à-vis de la rue de La Source, entre les maisons LUTBERT et VESTRIS.

J'ignorais totalement que son père était militaire de carrière (?) et croyais même qu'il était décédé. À Saint-Pierre, Mme EDWARDS était entourée de sa sœur, Mme Joseph PÉRAUD, et de son frère, Maurice CLERC surnommé Miko.

Nul doute que le départ de la famille pour la métropole vers 1955 avait pour but de rejoindre leur mari et père.

J'avais 10 ans lorsqu'il partit pour la métropole. Je me souviens des bons moments passés avec mon ami Éric à Saint-Pierre, et également de notre folie de jeunesse nous amenant à grimper, à partir de la mer, jusqu'au-dessus du tunnel de l'Anse Latouche, en s'accrochant aux rochers de la falaise déchiquetée (je déconseille fortement aux jeunes de vouloir faire de même).

À l'occasion d'une surprise-partie en 1963, chez la famille BALLEET, sur la route de Didier (comme on disait en ce temps-là), non loin du rond-point de la Clairière, j'ai retrouvé huit ans après mon ami Éric qui me donna des nouvelles de toute sa famille et nous avons bien sûr évoqué notre amitié passée.

Il se maria depuis, mais c'est avec tristesse que j'appris son décès en 2011, dans sa 67^e année.

Je remercie M. *Philippe Clerc* qui m'a renseigné sur la généalogie de cette famille pierrotine, originaire de l'Angleterre, passée à la Barbade, de là à la Guadeloupe puis à la Martinique. Elle m'a permis de découvrir l'ascendance d'Éric, ci-après présentée, car lorsque l'on se fréquentait, je savais seulement que sa mère était une Dlle Clerc et qu'il était parent des Péraud et de Miko Clerc.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Alfred Wells EDWARDS, né à Southwark London Surrey (Angleterre) en juin 1848, chirurgien-dentiste, habitant Pau, puis la commune de Billère, Basses-Pyrénées (de nos jours Pyrénées Atlantiques).

Marié à **Amélia STEELE**, née vers 1852, ménagère, domiciliée avec son époux en 1915 à Nay, Basses-Pyrénées.

Il décéda le 17/03/1924 à Croydon Surrey (Angleterre).

10 enfants, dont les deux qui suivent :

1 Eric Stanley EDWARDS

né le 12/11/1885, déclaré le 14 à Billère, Basses-Pyrénées.

Sujet anglais. Chirurgien-dentiste, marié quatre fois :

1°/ à Bordeaux, le 19/01/1915 à **Anne Marie Louise Jeanne CROHARÉ**, née à Mascara, département d'Oran, Algérie, le 30/08/1896, demeurant à Dax, Landes, fille de feu Hubert Louis, et de Marie Marguerite Madeleine RÉBEILLÉ, rentière.
Divorce par jugement du tribunal de Bordeaux le 07/04/1922.

2°/ à Marseille, le 16/09/1922 à **Hélène Gracieuse Marie Madeleine d'ALEXIS**, née à Pont-Aven, Finistère, le 24/10/1895, fille de Philadelphie, rentier, et de Catherine Jeanne BOÉ, d'où un fils au moins :

1b.1 Harold Stanley EDWARDS

né à Marseille, Bouches-du-Rhône, le 25/01/1920, déclaré le 26/06/1920, reconnu par ses parents à Marseille le 28/07/1922, légitimé par le mariage de ses parents.

Militaire de carrière ; au décès de sa première épouse en 1966 il est dit industriel.
Décédé au François, Martinique, le 17/01/1978, dans sa 59^e année.

Marié deux fois :

1°/ à Saint-Pierre, Martinique, le 25/10/1941 à **Marie Thérèse Jeanne CLERC**, née à Fort-de-France le 24/10/1917, fille de Louis Joseph Clairville, chimiste industriel, et de Marie Joséphine Édith Irma AUDEBERT, décédée.

À son mariage, l'époux était domicilié à Pointe-à-Pitre, Guadeloupe.

Cette première épouse mourut à Fréjus, Var, le 24/12/1966, dans sa 50^e année.

De cette union sont issus trois fils : **Éric, Patrick et Harold**.

2°/ Dans le Var à **Yvonne Édouarine Jeanne SUSINI**.

3°/ à Basse-Terre, Guadeloupe, le 26/07/1924 à **Lydie Marie Michèle ROLLIN**.

4°/ à Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, le 24/10/1931 (Cm du 17/10 reçu par M^e Justin Marie Alphonse CABUZEL, notaire à Pointe-à-Pitre) à **Joseph Adeline Renée CICÉRON**, née à Pointe-à-Pitre le 11/09/1907, fille de Marie Éloi René, négociant, et d'Estelle Ange TUDER.

2 Catherine Sophie EDWARDS, née à Pau, Basses-Pyrénées, le 14/07/1896, y déclarée le lendemain. Mariée en l'Église Saint-André et Saint-Paul de Montréal, Canada, le 30/06/1920 à **Linton Hossie BALLANTYNE**. Mariage réhabilité semble-t-il à la cathédrale Saint-Jacques de Montréal, le 01/07/1921. Elle décéda en 1991.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Le citoyen BACHANT (Martinique) La milice des Antilles et l'armée

Pierre Bardin

Ayant combattu les Anglais à la Martinique, le citoyen BACHANT, ci-devant capitaine au 2^{ème} bataillon des chasseurs de la Martinique, vient à Paris le 17 nivôse an III (6 janvier 1795) demander son remplacement dans le grade qu'il exerçait en dernier lieu.

Il expose que, à la formation des corps pour la défense des colonies, il fut élu capitaine d'une compagnie au 2^{ème} bataillon des chasseurs de la Martinique où il n'y avait alors que 60 hommes de troupe de ligne, que lui et ses frères d'armes, après une longue et vive résistance aux Anglais, bien supérieurs en nombre, furent faits prisonniers et envoyés à Port Malo, après avoir été dépouillés de tous leurs papiers et effets.

Il resta dans cette ville environ deux mois après lesquels il obtint la faculté d'aller à Brest, dans l'espérance d'y trouver de l'emploi. Il profitait, disait-il, de l'arrêté du représentant du peuple LION, relativement aux déportés des colonies, pour venir à Paris solliciter un emploi dans les troupes de la République. Le citoyen BACHANT invoque un décret de la Convention du 23 frimaire (13 décembre 1794), rendu sur des réclamations semblables à la sienne, en vertu duquel 4 officiers du même corps ont obtenu leur remplacement.

La commission militaire qui reçoit sa demande indique qu'elle n'a concouru en rien à l'émission de ce décret, qu'elle n'a aucun renseignement sur le citoyen BACHANT, que cependant il est porteur d'un certificat signé par plusieurs officiers du 2^{ème} bataillon des chasseurs de la Martinique reconnaissant qu'il s'est bien comporté et qu'il a défendu avec zèle la cause de la liberté.

Avant toute décision, la commission doit soumettre au Comité de Salut public la demande du citoyen BACHANT afin que, s'il le juge susceptible d'être assimilé à ses camarades, il le fasse remplacer comme eux dans son grade et dans le bataillon d'infanterie légère à Nantes, armée des Côtes de Brest, suivant son désir de servir dans les colonies dont il est originaire.

Mais le commissaire PILLE qui reçoit cette demande va mettre en avant un certain nombre d'arguments sur l'organisation professionnelle des nouvelles armées de la République, suivis de réflexions sur le comportement des colons dans leurs îles natales, qui vont mettre un sérieux bémol à l'enthousiasme patriotique.

PILLE fait remarquer que « ces colons déportés ne sont pas plus militaires que les gardes nationales sédentaires des villes de France dans les premiers moments de la Révolution. Ils ne connaissent ni nos règlements ni notre tactique. On risque de gêner des corps en y mettant la plupart de ces officiers. En général la Commission pense qu'un citoyen n'a aucun titre à réclamer un grade d'officier lorsqu'il ne l'a pas acquis par des services militaires. À la Martinique comme dans le reste des îles, il a bien fallu que les habitants s'armassent. D'ailleurs pour les y renvoyer avec des grades d'officiers comme ils le désirent tous il faut bien y prendre garde, on ne peut se dissimuler que les colons tiennent moins à la mère patrie et à ses principes qu'à la

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

conservation de leurs propriétés et qu'ils ont transigé dans beaucoup d'endroits à cette condition avec le tyran d'Angleterre. »

Le 26 nivôse an III (15 janvier 1795), le conventionnel DUBOIS CRANCÉ note en marge de la demande que le citoyen BACHANT ne présente pas les titres suffisants pour justifier la confiance du Comité de Salut public.

Le 14 germinal an III (3 avril 1795), DUBOIS CRANCÉ reprenant les termes du commissaire PILLE, déclare que « les colons déportés en France ne sont pas fondés à réclamer les brevets des grades qu'ils ont exercés dans les colonies, à raison de leur service qui ne peut être reconnu comme militaire. »

Le 22 germinal an III (11 avril 1795), le courrier administratif étant soumis à la 9^{ème} commission, celle-ci fait remarquer au Comité de Salut public que le citoyen BACHANT attend toujours une décision. Deux membres du Comité, AUBRY et REWBELL, répondent que le prétendu de BACHANT ne lui donne aucun rang dans l'armée et que sa demande ne peut être recueillie.

BACHANT, évidemment, va continuer à réclamer ce titre qui doit lui être reconnu et il s'adresse au représentant du peuple CRASSOUS à qui il expose que plusieurs de ses frères d'armes ont été remplacés dans leur grade et que sa position est la même. Il présente un certificat (non joint au dossier) souscrit par 16 habitants déportés des îles du Vent qui attestent que « Michel Bachant capitaine des chasseurs de la Martinique s'est toujours bien comporté dans le courant de la révolution et même s'est distingué dans plusieurs combats ».

Le 8 floréal an III (27 avril 1795), la commission, ayant pris connaissance de cette nouvelle demande, pense que « tout cela ne détruit point les principes qui empêchent de considérer un colon, un propriétaire, un cultivateur des colonies comme un militaire mais qu'ils doivent être assimilés aux gardes nationales sédentaires des villes de France. »

Et, « comme un grand nombre de colons peuvent solliciter de pareils brevets, pour éviter que les uns retournent dans leurs habitations avec des brevets du gouvernement et d'autres sans brevet quoiqu'ils n'aient pas plus fait les uns que les autres », elle « invite le Comité de Salut public à déclarer les principes pour arrêter ces sollicitations isolées. »

Le Comité de Salut public va donc classer cette affaire en déclarant : « Faire droit à cette demande serait porter infraction aux principes de la République française qui ne permettent pas de conserver aucun vestige de privilège. La Loi ne reconnaissant de grade que dans les troupes soldées, la prétention du citoyen BACHANT ne peut être recueillie. » Signé MERLIN de DOUAI, FOURCROY, AUBRY.

Le citoyen BACHANT a-t-il rejoint la Martinique ? Nous l'ignorons.

AF/II/320, Personnel des armées, arrêtés, 8-10 floréal an III, dossier 2632.

NDLR

Nous n'avons pas retrouvé le citoyen Michel BACHANT.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Sur le représentant du peuple (Pierre Joseph) LION, député de la Guadeloupe à la Convention avec DUPUCH, voir entre autres l'article de *Pierre Bardin* « Règles d'élections à la Convention et patrimoine des députés des colonies »

<http://www.ghcaraibe.org/articles/2012-art25.pdf>

Sur l'opinion de PILLE et autres membres du comité de Salut public à propos des originaires des Antilles, voir un autre article de *Pierre Bardin* « Thyrsus Pautrizel, un révolutionnaire guadeloupéen »

<http://www.ghcaraibe.org/articles/2016-art20.pdf>

Compte-rendu de lecture

Savoir

La mémoire du soulèvement vendéen

Revue de l'Association Vendée Militaire

N° 143-146, mai-décembre 2023, 40€

vendee.militaire@gmail.com

Nous avons reçu ce gros numéro, de grande qualité éditoriale et riche iconographie, en remerciement pour des recherches effectuées à la demande de Sophie Lambert, trésorière et auteur de l'article « Postérité Gouin du Fief », qui vient en complément à celui de Dominique Lambert, président, « Zigzags au pays des géants ».

Un autre article, de Patrick Guibal, porte sur « Frohsdorf le Versailles de l'exil ». D'autres encore sur le couronnement de Charles III, sur la mort en prison à Luzançay en 1794 de l'amiral du Chaffault, sur le duc d'Enghien, etc.

Dans l'article « Zigzags au pays des géants » (p. 5-67), qui « zigzague » en effet entre de nombreuses familles, dont certaines sont propriétaires à **Saint-Domingue**, nous retrouvons des patronymes cités dans des bulletins de GHC :

CAMAX et LIBAULT de LA BAROSSIERE (p. 4183, 4324, 4388)

(LE)MERCIER DUQUESNAY (p. 1195, 1430, 1461, 1573-74, 2406)

LA TOUCHE LIMOUZINIÈRE (p. 336, 351 et la biographie de Marie Adélaïde par Jean Marie Loré, voir p. 537, 805, 1050, 1370)

L'article complémentaire « Postérité Gouin du Fief » (p. 69-111) corrige de nombreuses erreurs des généalogies imprimées ou en ligne. Il s'agit autant de la descendance légitime de Nicolas Henry GOUIN du FIEF époux de Françoise CAMAX, dont une partie à Philadelphie, une en Australie, une autre à Saint Domingue, que de celle, illégitime, de son frère César, passé à Saint Domingue et mort à Kingston, Jamaïque, en 1800. Riche article, très documenté.

Ces deux longs articles sont le résultat de recherches complexes.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)